



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 FEVRIER 2019

COMPTE RENDU

Après appel des présents par Monsieur le Directeur Général des Services, le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Maire à 19h12.

La désignation de Melle Jeanne-Laure BEURY comme secrétaire de séance est approuvée **à l'unanimité des suffrages exprimés (43 Pour)**.

Le Procès-Verbal de la séance du 21 décembre 2018 est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (39 Pour, 4 Abstention)**.

Interventions : M. BLANCHON – M. LE MAIRE

RAPPORT N°01

« DEPLACEMENT D'UNE DELEGATION DE TROYES - MANDAT SPECIAL »

Ce rapport a fait l'objet d'un retrait en séance par Monsieur le Maire.

RAPPORT N°02

« RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AUBE CONCERNANT LA TRANSMISSION DE DONNEES ALLOCATAIRES »

Rapporteur : Mme PHILIPPON

Afin de simplifier les démarches des usagers et de vérifier leur éligibilité à certains tarifs modulés proposés par les services de la Ville, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube transmet à la Ville les informations nécessaires. Les modalités d'échange de ces informations font l'objet d'une convention annuelle.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (43 Pour, 1 Non-participation)**.

RAPPORT N°03

« PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE »

Rapporteur : M. BRET

Les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ont l'obligation d'établir un rapport de situation en matière de développement durable préalablement au débat d'orientations budgétaires. Cette restitution transversale des actions menées par la Collectivité a été bâtie entre 2012 et 2016 sur l'évaluation annuelle de l'Agenda 21. L'Agenda 21 de la Ville étant clos, ledit rapport retrace les principaux projets menés au cours de l'année, assorti d'une liste d'indicateurs de suivi prévus d'actualiser annuellement, en lien étroit avec Troyes Champagne Métropole qui porte la construction d'un Agenda 21 intercommunal.

Ce rapport n'appelle pas de vote de la part de l'Assemblée délibérante qui en prend seulement connaissance. Néanmoins, il sera joint aux documents budgétaires.

Intervention : M. GUITTON

RAPPORT N°04

« ORGANISATION DE LA CHASSE AUX ŒUFS AU PARC DES MOULINS »

Rapporteur : Mme THOMAS

Pour la 9ème année, la Ville organise le 22 avril prochain une chasse aux œufs au Parc des Moulins, dont l'édition 2018 a accueilli près de 2100 enfants et leurs familles. Des animations seront proposées aux 6 600 enfants des écoles maternelles et élémentaires de Troyes et de l'Institut Médico Educatif (IME) « Gai Soleil », pour un budget global estimé à 3 000 €. Ce budget comprend les frais de communication, les frais d'impression des supports de communication, l'intervention de prestataires extérieurs et de sécurisation de la manifestation.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (44 Pour).**

Intervention : M. ARBONA

RAPPORT N°05

« CONCOURS DES MAISONS ET DE L'HABITAT FLEURIS DE LA VILLE DE TROYES »

Rapporteur : Mme THOMAS

Il s'agit de la reconduction (10ème édition) du concours visant à récompenser les Troyens désireux de participer à l'embellissement de la Ville au côté des services municipaux, en récompensant les 5 premiers lauréats de chaque catégorie qui recevront le même prix d'un montant de 60 € plus un bouquet d'une valeur de 30 € environ. Par ailleurs, Troyes Habitat, qui organise le même type de concours, proposera également aux locataires qui le souhaiteraient, que leur inscription vaille aussi inscription au concours de la Ville. Le budget maximum est estimé à 4 000 €.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (44 Pour)**.

RAPPORT N°06

« PARTENARIAT AVEC L'UNION PHOTOGRAPHIQUE CHAMPENOISE »

Rapporteur : Mme THOMAS

Il s'agit d'approuver le partenariat avec l'Union Photographique Champenoise pour la mise en place au sein de la Maison des Maraichers d'animations pédagogiques autour de la photographie. L'objectif est de proposer au public des activités en lien avec la préservation de l'environnement et du développement durable. En contrepartie, la Ville mettra à leur disposition gratuitement des espaces de la Maison des Maraichers dans la limite de trois occupations par an. La convention sera signée pour un an et reconductible 3 fois.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (44 Pour)**.

RAPPORT N°07

« TRANSACTIONS IMMOBILIERES »

Rapporteur : M. DUPATY

Cession de parcelles à l'APEI - Avenue des Martyrs de la Résistance

Il s'agit d'approuver la cession à l'APEI de parcelles situées Avenue des Martyrs de la Résistance et faisant l'objet d'un bail emphytéotique sur lesquelles l'association y développe des activités et souhaite pouvoir reconstruire, conformément aux normes actuelles, les bâtiments d'hébergement qui y sont présents. La cession se fait au prix de 246 488 €, soit 22 €/m², (hors frais d'acquisition à la charge de l'APEI), offre conforme à l'estimation des Domaines, fixée entre 226 881 € et 277 299 €.

Création d'une servitude de passage 1 bis Quai des Comtes de Champagne

Il s'agit d'approuver la constitution d'une servitude de passage pour piétons sur la parcelle objet de l'emplacement réservé n°5 que la Ville a pu acquérir après avoir exercé son droit de préemption urbain. L'objectif pour la SCI des Quais est de s'assurer dans la durée d'un droit de passage sur cette parcelle pour desservir le fond voisin qui devrait accueillir prochainement un restaurant. Le Pôle d'Evaluations Domaniales a fixé l'indemnité à 10 € au profit de la Ville laquelle prendra à sa charge les frais d'actes estimés à 2 000 €.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (43 Pour, 1 Non-participation).**

RAPPORT N°08

« DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN AU PROFIT DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE POUR LA MISE EN OEUVRE DE DEUX PROJETS D'AMENAGEMENT A TROYES »

Rapporteur : Mme LEMELLE

Troyes Champagne Métropole est compétent en matière d'enseignement supérieur et de création d'infrastructures d'accueil d'étudiants et de chercheurs d'une part, et d'équilibre social de l'habitat d'autre part. De son côté, la Ville de Troyes a la possibilité de déléguer à l'EPCI son droit de préemption à l'occasion de projets particuliers portés par l'Agglomération. Ainsi, il est proposé de déléguer à Troyes Champagne Métropole le Droit de Préemption Urbain sur deux emprises foncières : la première concerne la partie parking du site des Ursulines dans le cadre du projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, la seconde porte sur plusieurs parcelles sur le quartier Jules Guesde dans le cadre de l'opération Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. A noter que ces deux opérations entrent dans la programmation Action Cœur de Ville pour laquelle nos deux Collectivités sont signataires.

Le rapport est approuvé **à la majorité des suffrages exprimés (43 Pour, 3 Contre).**

Intervention : M. GUITTON

RAPPORT N°09

« EXPLOITATION DE FONDS DOCUMENTAIRES PRIVES ANCIENS »

Rapporteur : Mme VIARDIN

Il s'agit d'approuver la signature d'une convention de partenariat entre la Ville et Madame Barre pour la mise à disposition par cette dernière d'un ensemble de cartes postales anciennes représentant des vues de Troyes à diverses époques. La convention prévoit les conditions d'utilisation par les services municipaux des cartes postales qui seront numérisées et rendues à leur propriétaire à la fin des opérations.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (46 Pour).**

RAPPORT N°10

« EXERCICE 2019 : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES »

Rapporteurs : M. LE MAIRE – M. CHEVALIER

Ce rapport ouvre le débat sur les orientations budgétaires 2019, qui doit avoir lieu impérativement dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Ce Débat d'Orientations Budgétaires doit tout d'abord respecter les contraintes nationales.

La loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 a fixé un objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités (ODEDEL) à 1,2%, inflation comprise, afin de générer une économie de 13 milliards d'euros sur la période 2018-2020. Cette disposition a donné lieu à une contractualisation entre l'Etat et les collectivités concernées qui s'est réalisée, pour notre Ville, à un taux de 1,35%, une bonification de 0,15 point ayant été obtenue au titre de la faiblesse du revenu moyen par habitant. Si cette évolution a pu être respectée pour l'année 2018, les orientations budgétaires pour l'exercice 2019 ont nécessité de nombreux arbitrages afin de respecter cet encadrement.

Quant à la loi de finances pour 2019, elle prévoit :

- une nouvelle année de stabilité
 - de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),
 - de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
 - de la Dotation Politique de la Ville (DPV), alors que les conditions d'éligibilité sont élargies,
- la poursuite de la montée en charge de la péréquation,
- la reprise du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) à compter du 1^{er} janvier 2019.

En outre, le Budget 2019 s'attachera également à poursuivre les orientations fixées au travers du Plan d'Action Municipale (PAM) 2015-2020 autour des objectifs suivants :

- Une maîtrise de la fiscalité pour la 20^{ème} année consécutive. Afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages troyens, les taux de la fiscalité directe seront une nouvelle fois reconduits (taux 2019 = taux de 1999).
- Une forte augmentation de l'épargne nette qui s'élèverait pour 2019 à 3,3 millions d'euros (contre 2 millions d'euros ces dernières années), pour le seul Budget Principal et hors reprise des résultats antérieurs. Ce niveau d'épargne exceptionnel permettra notamment de compenser pour partie la baisse de nos recettes d'investissement et le désengagement financier des partenaires de la Ville.

- Un programme d'investissement ambitieux, permettant à la fois la valorisation du patrimoine local, l'équipement des services communaux et surtout l'amélioration de la qualité de vie des Troyens au quotidien.
- Un recours à l'emprunt calibré au plus juste des besoins de financement des investissements, permettant à la Ville de disposer de ratios d'endettement inférieurs depuis plusieurs années à la moyenne des villes de sa strate.

Parmi les principaux projets à inscrire au Budget pour 2019, peuvent notamment être cités :

a) Au titre des opérations spécifiques :

- Les travaux de rénovation du Musée d'Art Moderne, la maîtrise d'œuvre sur le Musée d'Art et d'Histoire et les travaux préparatoires sur le site du Vouldy ;
- La poursuite des travaux de requalification du quartier Turenne ;
- La première tranche de requalification du parvis des Halles ;
- La création d'un équipement dédié à la jeunesse au Parc des Moulins ;
- La construction de la salle polyvalente des Vassaules ;
- La poursuite des travaux d'entretien des équipements sportifs municipaux et des deux piscines municipales ;
- La poursuite des travaux de mise en accessibilité dans les bâtiments ouverts au public (Ad'Ap) ;
- Les travaux de sécurisation des établissements scolaires et de dédoublement des classes de CP puis de CE1 imposé par l'Etat depuis la rentrée 2018 ;
- Le lancement des travaux de rénovation sur le clos-couvert des Théâtres de la Ville.

b) Sans oublier les programmes annuels de maintenance du patrimoine (comprenant le programme annuel de rénovation des voiries) et d'équipement des services.

Ce rapport n'appelle pas de vote. Le Conseil municipal prend acte d'une part, du débat sur les orientations budgétaires intervenu dans le cadre de la préparation du Budget pour 2019 et d'autre part, du rapport d'information sur la situation en matière d'égalité professionnelle sur le territoire communal pour l'année 2017.

Interventions : M. BLANCHON - M. GUITTON – M. MENUUEL – M. LE MAIRE – M. ARBONA

RAPPORT N°11

« ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AU S.D.E.A. »

Rapporteur : M. RUDENT

Il est proposé d'attribuer au S.D.E.A. des subventions d'équipement pour un montant total de 5 588,70 €, correspondant à la participation de la Ville de Troyes pour le financement de deux opérations en cours concernant l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°12

« APPROBATION DES RAPPORTS D'EVALUATION FINANCIERE DES CHARGES TRANSFEREES ADOPTES PAR LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DU 27 NOVEMBRE 2018 »

Rapporteur : M. DUPATY

Il s'agit d'approuver les rapports adoptés par la CLECT relatifs à l'évaluation financière des différents transferts réalisés entre la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole et les Communes membres.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°13

« ASPECTS FINANCIERS RELATIFS A L'EAU POTABLE »

Rapporteur : M. HONORE

La compétence « eau potable » a été transférée au SDDEA au 1^{er} janvier 2018. Ce rapport permet d'acter le remboursement par le Syndicat des travaux réalisés par la Ville dans le quartier Turenne en 2017, de préciser le financement des travaux de renforcement des réseaux d'eau potable réalisés dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie et de voter les tarifs 2019 de vente d'eau potable.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

Interventions : M. BRET – M. LE MAIRE

RAPPORT N°14

« DEMANDE DE FINANCEMENT, APPROBATION DE PLAN DE FINANCEMENT »

Rapporteur : Mme GARIGLIO

Il est proposé d'approuver une demande et un plan de financement dans le cadre du Contrat de Ville de l'Agglomération Troyenne, ainsi qu'une demande de soutien à la CAF pour le projet intitulé « Un temps pour nous ».

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (46 Pour)**.

RAPPORT N°15

« ADHESION DE LA COLLECTIVITE AU CLUB DES MANAGERS DE CENTRE-VILLE »

Rapporteur : Mme HELIOT-COURONNE

Il est proposé d'accepter la prise en charge de l'adhésion annuelle d'un montant de 50 € au Club des Managers de Centre-Ville. Le Club des Managers de Centre-Ville regroupe aujourd'hui plus de 400 managers et accompagne les collectivités dans leur volonté de développer le commerce et l'activité économique des centres villes. La Chargée de Mission Commerce prendra part, au nom de la Collectivité, aux réflexions et travaux de ce réseau.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°16

« ATTRIBUTIONS D'AIDES DE MINIMIS EN FAVEUR DE L'IMMOBILIER COMMERCIAL »

Rapporteur : Mme HELIOT-COURONNE

En octobre 2016, la Ville de Troyes a instauré un dispositif d'aide financière à l'immobilier commercial et artisanal à l'échelle du Bouchon de Champagne pour accompagner l'arrivée, l'installation ou le développement du commerce de centre-ville. Il s'agit d'attribuer une subvention pour cinq nouvelles demandes d'aide.

- Madame Cérémonie Chloé et Monsieur Gatouillat Christophe, SAS CDM3, pour la création d'une épicerie fine « Le Comptoir de Mathilde » au 55 rue Emile Zola (loyer de 4 000 €, aide de 500 €/mois sur la 1ère année puis 300 € pour la 2ème, pour un montant total de 9 600 €)
- Madame Cosson Rachel, SARL Maison COSS, pour la création d'un atelier de vente de mobilier vintage et articles de décoration « Térébenthine » au 21 rue Turenne (loyer de 680 €, aide de 340 €/mois sur la 1ère année puis 300 € pour la 2ème, pour un montant total de 7 680 €)
- La société Aurélie Degay, pour la création d'un magasin de vente de prothèses et lingerie féminine « Astuces Beauté Lingerie » au 38 rue Claude Huez (loyer de 500 €, aide de 250 €/mois sur la 1ère année puis 250 € pour la 2ème, pour un montant total de 6 000 €)

- Monsieur Nicolas Adet, SARL NICO&CO, pour la création d'un magasin de décorations florales au 4 rue Colonel Driant (loyer de 600 €, aide de 300€/mois sur la 1ère année puis 300 € pour la 2ème, pour un montant total de 7 200 €)
- Messieurs D'Hyèvre Didier et Florent, SARL PARADOXIA, pour la création d'un Escape Game dénommé « Lock Academy » au 5 rue Viardin (loyer de 650 €, aide de 325 €/mois sur la 1ère année puis 300 € pour la 2ème, pour un montant total de 7 500 €)

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

RAPPORT N°17

« REGLEMENT ET CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE EN FAVEUR DE L'IMMOBILIER COMMERCIAL SUR LE TERRITOIRE TROYEN – MODIFICATIONS »

Rapporteur : Mme HELIOT-COURONNE

Depuis la mise en place en octobre 2016 du dispositif d'aide financière au bénéfice de l'immobilier commercial, la Ville a fait évoluer le cadre d'application de cette aide afin de répondre au mieux aux dossiers éligibles. Il est proposé de faire évoluer le règlement d'attribution. Il s'agit notamment de clarifier la délimitation du périmètre, de préciser la notion d'extension laquelle s'entend comme une activité « jouxtant le local principal » et enfin, définir que l'on entend par « activité existante » l'activité en exercice dans les deux années qui précèdent le dépôt de la demande. La convention intègre le secteur défini d'éligibilité arrêté par la délibération n° 15 du 21 décembre 2018 et vient préciser comment appréhender le changement de nature juridique de l'entité commerciale bénéficiaire de l'aide, sous réserve du respect des conditions initiales d'octroi de l'aide.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour)**.

Interventions : M. GUITTON – M. LE MAIRE

RAPPORT N°18

« PLACE DES MARCHES DE SEMAINES ET DU SAMEDI DURANT LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU PARVIS DES HALLES »

Rapporteur : Mme ROVELLI

Les travaux démarrés depuis la mi-janvier sur le parvis des Halles amènent à devoir repenser le positionnement des commerçants non sédentaires des marchés extérieurs des mercredis, vendredis et samedis. Les marchés du mercredi et du vendredi seront donc transférés vers la Place Saint Rémi. Pour le marché du samedi, il a été proposé de donner la priorité aux commerçants abonnés sur des emplacements vacants de la Place Saint Rémi, ou sur des emplacements réservés en temps normal aux commerçants passagers et en créant deux nouveaux emplacements rue Général de Gaulle.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les instances professionnelles ont été consultées sur ce sujet et des réunions d'échanges et de concertation avec les chambres consulaires et les associations se sont déroulées en décembre dernier.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (47 Pour).**

RAPPORT N°19

« MARCHES PUBLICS FORMALISES – AVENANTS »

Rapporteur : M. BAUDOUX

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la conclusion des avenants exposés ci-après et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

► Avenants aux lots 1, 2 et 3 du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux venant substituer l'indice d'actualisation supprimé en juin 2017 par un indice approprié aux prestations du P3 représentant la garantie totale. Et également deux avenants aux lots 3 et 4 ayant une incidence financière suite à des suppressions ou rajouts de prestations de maintenance sur du matériel installé.

► Avenants sur les marchés de travaux de maintenance courante et de rénovation dans les bâtiments de la Ville de Troyes, du CMAS de Troyes et de Troyes Champagne Métropole modifiant l'article sur les variations des prix affectant l'ensemble des lots suite à une erreur de plume, pénalisant l'application et la compréhension de la formule de révision à appliquer.

► Avenants aux lots 1 et 3 du marché de vérifications périodiques réglementaires venant adjoindre aux bordereaux des prix unitaires initiaux, un nouveau bordereau des prix unitaires supplémentaires suite à la prise en compte de nouveaux besoins dans le cadre de l'exécution du contrat.

► Avenant au marché d'impression, de façonnage et de livraison de la revue municipale Press'Troyes ayant pour objet de modifier les clauses techniques du cahier des charges, en abandonnant l'actuel papier pour un papier de qualité supérieure garantissant une meilleure qualité d'impression. Il s'en suit un bordereau des prix unitaires initial amendé sans incidence financière sur le montant maximum annuel du marché.

► Avenant au marché de services de télécommunications de téléphonie mobile prenant en compte le changement d'adresse des deux sièges sociaux du mandataire et de son cotraitant entraînant aussi le changement de numéro de siret respectif.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (48 Pour).**

RAPPORT N°20

« PARTICIPATION A L'ACHAT DE MATERIEL PSYCHOMETRIQUE »

Rapporteur : Mme PORTIER-GUENIN

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté a pour objectif de prévenir et de réduire les difficultés d'apprentissage ou relationnelles que les enfants peuvent développer à l'école. Le psychologue scolaire, intervenant sur plusieurs communes, utilise ainsi un nouveau matériel psychométrique acquis par Rosières, Commune de rattachement. La répartition de la quote-part, pour chaque commune, est calculée sur la base des effectifs des écoles.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (48 Pour)**.

RAPPORT N°21

« PROTOCOLE TRANSACTIONNEL »

Rapporteur : Mme LEMELLE

A la suite de la pose d'un système anti-volatile qui s'est avéré défectueux, dans le cadre d'une opération de travaux destinée à restaurer la façade de l'Hôtel de Ville de Troyes, une expertise judiciaire a été diligentée. Afin de clore tout litige, les parties comptent s'entendre, par voie transactionnelle, pour réinstaller un dispositif efficace, suivant les conseils de l'expert.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (48 Pour)**.

RAPPORT N°22

« PERSONNEL MUNICIPAL – MESURES DIVERSES »

Rapporteur : M. LE MAIRE

Il s'agit d'approuver les points suivants :

- Modification du tableau des effectifs dont des recrutements ouverts aux agents contractuels sur trois postes : « ingénieur(e) Sécurité et Protection des Données », « Chargé(e) de Mission Ville Intelligente et Projets Innovants » et « Directeur(trice) Vie Quotidienne »
- Versement de subventions à l'Association du Restaurant Interadministratif de l'Aube (ARIA)
- Convention avec le Centre de Gestion de l'Aube pour la mission d'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection
- Adhésion au club ACPUSI (Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information) – Club utilisateur CIRIL

- Deux conventions de mises à disposition individuelle : d'une part, un agent CMAS auprès de la Ville de Troyes pour assurer les fonctions d'infirmier-animateur et d'autre part, un agent Ville de Troyes auprès de Troyes Champagne Métropole pour exercer les fonctions de Directeur de la Maison du Patrimoine
- Processus continu de mutualisation entre les services de la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole et de la Ville de Troyes.

Le rapport est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés (44 Pour, 3 Non-participation)**.

RAPPORT N°23

« COMPTE RENDU DES DECISIONS ET MARCHES PUBLICS PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE »

Rapporteur : M. LE MAIRE

Le Conseil municipal **prend acte** du compte rendu des décisions, des marchés publics passés en procédure adaptée et des conventions de louages de choses, présenté par Monsieur le Maire.

La séance est levée à 20h00.

Le Maire
François Baroin